

Herbicide Imazethapyr SL

Version 3.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080100127 Date de dernière parution: 01/17/2022
Date de la première parution: 01/13/2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Herbicide Imazethapyr SL
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.
CALGARY AB, T2P 1M4
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC
1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 4

Éléments étiquette SGH

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Herbicide Imazethapyr SL

Version 3.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080100127 Date de dernière parution: 01/17/2022
Date de la première parution: 01/13/2022

Entreposage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Imazethapyr	Imazethapyr	81335-77-5	21.6
Ammonium hydroxide	Ammonium hydroxide	1336-21-6	$\geq 0.1 - < 3$ *
Reste	Reste	Non attribuée	> 70

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Déplacer immédiatement à l'air frais. Obtenir immédiatement une assistance médicale.
Maintenir la personne au calme.
- En cas de contact avec la peau : Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Consulter immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Faire rincer la bouche de la victime à fond avec de l'eau. Lui faire boire 240 à 300 ml d'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une victime qui perd rapidement conscience, qui est inconsciente ou qui souffre de convulsions. Si la victime se met à vomir spontanément, lui faire rincer la bouche et lui redonner de l'eau à boire. Consulter immédiatement un médecin.
Ne pas faire vomir. Appeler un médecin et/ou transporter d'urgence la personne à l'hôpital.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Aucun symptôme connu ou prévu.
- Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique.
Surveiller et maintenir en permanence les fonctions vitales de base.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Herbicide Imazethapyr SL

Version 3.0	Date de révision: 01/25/2023	Numéro de la FDS: 800080100127	Date de dernière parution: 01/17/2022 Date de la première parution: 01/13/2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.
Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté.
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épand. Si le matériau peut ensuite être pompé,

Herbicide Imazethapyr SL

Version 3.0	Date de révision: 01/25/2023	Numéro de la FDS: 800080100127	Date de dernière parution: 01/17/2022 Date de la première parution: 01/13/2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- | | | |
|--|---|--|
| Ventilation locale/totale | : | Utiliser avec une ventilation aspirante localisée. |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Éviter la formation d'aérosols.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle». |
| Conditions de stockage sûres | : | Stocker dans un récipient fermé.
Défense de fumer.
Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales. |
| Matières à éviter | : | Oxydants forts
Produits explosifs
Gaz |
| Matériel d'emballage | : | Matériau inadéquat: Inconnu. |

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Herbicide Imazethapyr SL

Version 3.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080100127 Date de dernière parution: 01/17/2022
Date de la première parution: 01/13/2022

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Ammonium hydroxide	1336-21-6	TWA	10 ppm (Pour l'ammoniac anhydre)	Dow IHG
		TWA	25 ppm (Ammoniaque)	ACGIH
		STEL	35 ppm (Ammoniaque)	ACGIH

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Porter un respirateur à épuration d'air approuvé par le NIOSH avec une cartouche contre les vapeurs organiques et/ou un filtre à poussière/brouillard.
- Protection des mains
- Remarques : Gants résistants aux produits chimiques
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter des lunettes écran avec protections latérales contre les projections chimiques.
- Protection de la peau et du corps : Porter une combinaison de protection de une ou deux pièces qui couvrent toutes les parties du corps à l'exception de la tête, des mains et des pieds.
- Mesures de protection : Lors de la manipulation de plantes pulvérisées, vous devez porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants appropriés.
Les installations de stockage ou d'utilisation de ce produit doivent être équipées d'un rince-œil et d'une douche de premiers secours.
Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes protectrices et vêtements de protection appropriés
- Mesures d'hygiène : Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : Liquide
- Couleur : Vert ou brun
- Odeur : Faible
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
- pH : 6 - 8 (20 °C)
- Point/intervalle de fusion : Sans objet
- Point de congélation : 0 °C
- Point/intervalle d'ébullition : 100 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Herbicide Imazethapyr SL

Version 3.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080100127 Date de dernière parution: 01/17/2022
Date de la première parution: 01/13/2022

Point d'éclair	:	93 °C
		Méthode: DIN 51578, vase clos
Taux d'évaporation	:	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	23.3 kPa (20 °C) approximativement
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.11 g/cm ³ (20 °C) approximativement
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	miscible
Température d'auto-inflammation	:	ne s'enflamme pas
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	> 1 mPa.s (20 °C) approximativement
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut former un mélange poussière-air explosif.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	:	Aucune.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Herbicide Imazethapyr SL

Version 3.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080100127 Date de dernière parution: 01/17/2022
Date de la première parution: 01/13/2022

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.67 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Composants:

Imazethapyr:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Toxicité très faible par ingestion.
L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : Remarques: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

Ammonium hydroxide:

Résultat : Provoque des brûlures.

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants:

Ammonium hydroxide:

Résultat : Corrosif

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Type d'essai : Test de Buehler
Espèce : Cobaye

Herbicide Imazethapyr SL

Version 3.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080100127 Date de dernière parution: 01/17/2022
Date de la première parution: 01/13/2022

Mutagénéicité de la cellule germinale

Composants:

Ammonium hydroxide:

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

Ammonium hydroxide:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

Imazethapyr:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Ammonium hydroxide:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

STOT - exposition répétée

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Imazethapyr:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

Ammonium hydroxide:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

Herbicide Imazethapyr SL

Version 3.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080100127 Date de dernière parution: 01/17/2022
 Date de la première parution: 01/13/2022

Toxicité par aspiration**Produit:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:**Imazethapyr:**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Ammonium hydroxide:

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 112 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type d'essai: dynamique

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 110 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnies): > 110 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 21.5 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Composants:**Imazethapyr:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 344 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 59.2 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba): 0.0101 mg/l
 Durée d'exposition: 14 d

Herbicide Imazethapyr SL

Version 3.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080100127 Date de dernière parution: 01/17/2022
 Date de la première parution: 01/13/2022

NOEC (Lemna gibba): 0.00438 mg/l
 Durée d'exposition: 14 d

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 10
 Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : (Daphnies): 103 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
 Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Ammonium hydroxide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.87 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1.2 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Persistance et dégradabilité

Composants:

Imazethapyr:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Ammonium hydroxide:

Biodégradabilité : Remarques: Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène).
 Le taux de biodégradation dans le sol et/ou dans l'eau peut augmenter avec l'accoutumance.

ThOD : 0.76 kg/kg

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Imazethapyr:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.49

Ammonium hydroxide:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Étant donné le taux de solubilité relativement élevé dans l'eau, aucune bioconcentration ne devrait se produire.

Herbicide Imazethapyr SL

Version 3.0	Date de révision: 01/25/2023	Numéro de la FDS: 800080100127	Date de dernière parution: 01/17/2022 Date de la première parution: 01/13/2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Reste:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol

Composants:

Ammonium hydroxide:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Reste:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Autres effets néfastes

Composants:

Imazethapyr:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ammonium hydroxide:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Reste:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caracté-

Herbicide Imazethapyr SL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/17/2022
3.0	01/25/2023	800080100127	Date de la première parution: 01/13/2022

ristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Imazethapyr)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Imazethapyr)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964

Code IMDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Imazethapyr)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Polluant marin	:	oui
Remarques	:	Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Imazethapyr)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Herbicide Imazethapyr SL

Version 3.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080100127 Date de dernière parution: 01/17/2022
Date de la première parution: 01/13/2022

Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui(Imazethapyr)

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour les solides. Peuvent être transportés en tant quemarchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du codeIMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la dispositionspéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antipa- : 34260
rasitaires (PCPA)

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

Ce produit est toxique pour:
plantes terrestres non ciblées
les plantes aquatiques

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Herbicide Imazethapyr SL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/17/2022
3.0	01/25/2023	800080100127	Date de la première parution: 01/13/2022

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
Dow IHG	:	Dow IHG
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
Dow IHG / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélerante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECl - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision	:	01/25/2023
Format de la date	:	mm/jj/aaaa

Code du produit: P3M-6-1

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou consi-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Herbicide Imazethapyr SL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/17/2022
3.0	01/25/2023	800080100127	Date de la première parution: 01/13/2022

dérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F